



N° de résolution
ou annotation

Le 16 décembre 2024

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 16 décembre 2024, à 18h46.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-12-310

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption de règlements
 - Règlement 417-2024 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensations pour l'année financière 2025 et les conditions de perception
 - Règlement 418-2024 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2025
5. Offre de services – Englobe – Contrôle qualitatif des matériaux – Développement Sylvain Demers 16^e Rue
6. Offre de services – WSP – Réfection 22^e Rue
7. Renouvellement contrat ICO Technologies – Logiciel Première Ligne
8. Formation pompiers – Programme pompier 1
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 417-2024 DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

24-12-311

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de St-Côme-Linière a adopté le budget de l'exercice financier 2025 en date du 16 décembre 2024;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité de St-Côme-Linière, toute somme de deniers nécessaire pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte le règlement numéro 417-2024 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que le règlement 417-2024 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensations pour l'année financière 2025 et les conditions de perception soit adopté.

**ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 418-2024
CONCERNANT UNE AIDE À LA MISE AUX NORMES DES FOSSES
SEPTIQUES 2025**

24-12-312

Considérant que la municipalité a l'obligation d'appliquer le règlement provincial concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2 R.22) ;

Considérant les pouvoirs conférés au conseil municipal pour l'adoption d'un programme de réhabilitation de l'environnement en vertu de l'article 92 (2^e alinéa) de la Loi sur les compétences municipales ;

Considérant qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 9 décembre 2024 ;

En conséquence, il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que le règlement 418-2024 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2025 soit adopté.

**OFFRE DE SERVICES – ENGLOBE – CONTRÔLE QUALITATIF DES
MATÉRIAUX – DÉVELOPPEMENT SYLVAIN DEMERS 16^E RUE**

24-12-313

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement d'accepter l'offre de services présentée par Englobe, datée du 18 novembre 2024, au montant de 13 344.17 \$ plus taxes, pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de développement de M. Sylvain Demers dans la 16^e Rue. Le tout conditionnel à l'approbation par le MAMH du règlement d'emprunt no 415-2024 et à la réalisation des travaux.

OFFRE DE SERVICES – WSP – RÉFECTION 22^E RUE

24-12-314

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement d'accepter l'offre de services présentée par WSP, datée du 5 décembre 2024, au montant de 8 350 \$ plus taxes, pour la préparation des plans et devis pour les travaux d'infrastructures à réaliser sur la 22^e Rue.



N° de résolution
ou annotation

24-12-315

RENOUVELLEMENT CONTRAT ICO TECHNOLOGIES – LOGICIEL PREMIERE LIGNE

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour le logiciel Première Ligne offert par ICO Technologies, datée du 11 novembre 2024, au coût de 3 372.70\$ plus taxes pour l'année 2025.

24-12-316

FORMATION POMPIERS – PROGRAMME POMIER 1

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2024;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, appuyé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Beauce-Sartigan.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS



N° de résolution
ou annotation

24-12-317

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19h01.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 13 janvier 2025, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.


Gabriel Giguère
Maire


Chantal Poulin
Directrice générale/greffière trésorière